

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 26 septembre 2025**

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre
À 14 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie GABRIEL, Vice-Présidente du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 9

Quorum : 9

PRESENTS :

Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER

ABSENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Martine VERNHES, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Jean-Christophe MERLE donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

N°08_260925

Objet : Création d'un poste permanent à temps complet de Responsable de l'équipe ressources et écologie des espaces au sein du Pôle Affaires générales (avec ajustement du tableau des effectifs)

Date de la convocation :

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Vice-Présidente du CCAS

Madame Julie GABRIEL

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_08-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025

Délibération n°08_260925 :

Objet : Création d'un poste permanent à temps complet de Responsable de l'équipe ressources et écologie des espaces au sein du Pôle Affaires générales (avec ajustement du tableau des effectifs)

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL

EXPOSE :

L'article L313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP), dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Par conséquent, seule l'assemblée délibérante a compétence pour :

- Créer, modifier, supprimer des emplois permanents et non permanents,
- Autoriser l'autorité territoriale à recruter sur l'emploi créé,
- Prévoir les crédits au budget pour la rémunération de l'agent qui sera recruté.

Il revient en conséquence au Conseil d'Administration de délibérer en application de l'article précité pour créer les emplois nécessaires au fonctionnement des pôles et services du CCAS.

Cette délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades, correspondant(s) à l'emploi créé.

En outre, elle détermine le caractère permanent ou non permanent de l'emploi et s'il s'exerce à temps complet ou à temps non complet.

Lorsqu'il s'agit d'un emploi mentionné à l'article L412-5, elle précise, en outre, la nature de celui-ci et la durée des fonctions.

Elle indique enfin, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-14 du CGFP ou des articles L332-8 et suivants du CGFP.

La délibération précise alors que le motif invoqué, la nature des fonction, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Conformément aux dispositions de l'article L313-4 du CGFP, le CCAS procédera à la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Bouches du Rhône.

Considérant l'expérimentation conduite depuis janvier 2025, celle-ci a confirmé la pertinence d'une équipe mutualisée d'entretien, et de la création d'un poste de responsable encadrant plusieurs agents affectés, afin d'assurer la continuité du service, l'amélioration des conditions de travail et l'intégration de pratiques écoresponsables :

- Responsable de l'équipe ressources et écologie des espaces.

Le tableau des effectifs du CCAS d'Aubagne est conforme aux besoins de l'établissement. Ainsi, et compte tenu de la création de l'emploi de responsable de l'équipe ressources et écologie des espaces, un ajustement du tableau des effectifs sera opéré par délibération séparée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_08-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 et suivants ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du Conseil Social Territorial du 26/09/2025 ;

CONSIDÉRANT que l'expérimentation conduite depuis janvier 2025 a confirmé la pertinence d'une équipe mutualisée d'entretien, composée de plusieurs agents affectés, permettant d'améliorer les conditions de travail, la continuité du service et d'intégrer des pratiques écoresponsables ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour pérenniser cette organisation, de créer un poste de responsable chargé d'encadrer cette équipe et d'assurer la bonne coordination avec les services concernés ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE CRÉER un poste permanent à temps complet de Responsable de l'équipe ressources et écologie des espaces au sein du Pôle Affaires générales, selon le descriptif de poste annexé à la présente délibération.

L'emploi pourra être pourvu par un agent de catégorie C relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux ;

ARTICLE 2 : Dans le cas où la recherche de candidatures statutaires s'avèreraient infructueuses, il serait indispensable, au regard des missions du poste et des besoins de l'établissement, d'assurer la continuité du service et de procéder au recrutement d'un personnel contractuel sur le fondement de l'article L332-8 ou de l'article L332-14 du CGFP.

Le contractuel ainsi recruté devra justifier des diplômes équivalents aux compétences recherchées et/ou d'une expérience professionnelle de 3 ans au moins.

Le traitement maximal accordé sera limité à l'indice brut terminal du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'agent de maîtrise principal de 1ère classe correspondant à l'emploi concerné ;

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi au budget principal – Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés ;

ARTICLE 4: Monsieur le Président du Conseil d'Administration ou son représentant légal, Madame la Directrice du C.C.A.S. et Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_08-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_08-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025